

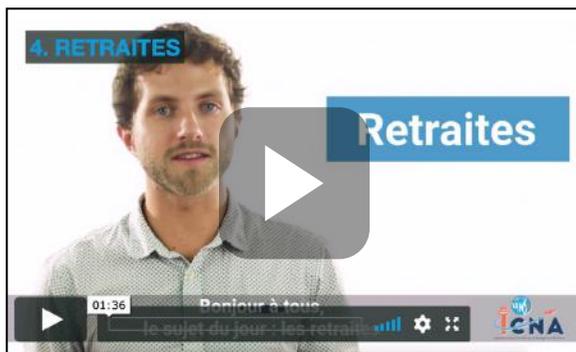


4. RETRAITES - AGIR SUR LA PENSION DIRECTEMENT

NOS REVENDICATIONS EN 2MIN

L'**UNSA-ICNA** réinvente la façon de s'adresser à vous.

icna.vote

LE BILAN DE L'UNSA-ICNA :
AMÉLIORATION DE L'ATC ET COMPLÉMENT CITL'**UNSA-ICNA** s'est emparé de ce sujet de préoccupation important des ICNA et a œuvré, dans le protocole et en dehors, pour améliorer les conditions de départ à la retraite :

- Avec la **REVALORISATION DE L'ATC** d'abord, puisque les ICNA cotisent désormais 2 années supplémentaires, les versements de l'ATC devaient être plus favorables aux ICNA. **C'est chose faite, avec la revalorisation de l'ISQ et du premier taux d'ATC.**
- Avec le **COMPLÉMENT INDIVIDUEL TEMPORAIRE** ensuite, puisque des ICNA frappés par la limite d'âge pouvaient ne pas disposer de la totalité des trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein. **Tout est en place pour qu'ils se voient attribuer une compensation égale au manque à gagner, calculée individuellement au cas par cas.**



POUR CORRIGER UN SYSTEME INJUSTE

AGIR SUR LA PENSION DIRECTEMENT

Les revalorisations Retraite ne doivent plus seulement porter sur les 13 premières années, mais sur la pension, perçue elle **TOUTE LA VIE.**

APRÈS L'ATC : 50% MINIMUM

Mettre en place des mécanismes pour les ICNA qui portent le taux de remplacement **HORS ATC À 50%.**

REVALORISATIONS STATUTAIRES

Pour permettre au corps ICNA d'augmenter son indice terminal, et donc la pension versée **HEB = 300€ À LA RETRAITE**

AUGMENTER LA PENSION DIRECTEMENT

Notre ATC est efficace et l'**UNSA-ICNA** a déjà fait valoir l'allongement de la durée de carrière des ICNA pour obtenir son amélioration dans le protocole.Pour l'**UNSA-ICNA**, il faut aller plus loin, et agir désormais sur **LA PENSION ELLE-MÊME.**Le chantier de la réforme des retraites est ouvert. **Les mécanismes pour y parvenir ne manquent pas**, comme par exemple :

- Prise en compte de primes dans l'assiette de cotisation pour la retraite,
- Déplafonnement de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique.

L'**UNSA-ICNA** s'en saisit et revendique, aux côtés de l'UNSA, un système **PLUS JUSTE** pour le corps ICNA, revalorisant la pension directement, et **plus seulement l'ATC**, perçu uniquement pendant 13 ans.

50% HORS ATC

La pension de retraite, au taux plein, c'est 75% du salaire de base, sans les primes ! Pour le corps ICNA, à la carrière courte et à la proportion de primes importante, **la méthode de calcul est donc particulièrement injuste.**Le mécanisme de l'ATC, principalement financé par les ICNA eux-même, permet d'adoucir la pente, mais inexorablement, **une fois ces 13 années écoulées, le taux de remplacement avoisine les 35%**, soit moins de la moitié de la moyenne des fonctionnaires, et bien inférieur à celui des salariés du privé aussi autour de 50%.L'**UNSA-ICNA** revendique que les ICNA bénéficient de mécanismes qui portent le taux de remplacement de leur **PENSION HORS ATC À 50%.**En outre, et comme c'est la norme dans de nombreux pays européens, l'**UNSA-ICNA** revendique qu'un ICNA puisse avoir le choix de partir à la retraite, **avec un taux plein et sans décote, DÈS 55 ANS.**

Les 4, 5 et 6 décembre 2018, votez pour les listes de l'UNSA !